Envoyé en préfecture le 26/11/2026
Reçu en préfecture le 26/11/2026
Publié le
ID : 059-215900598-20261124-2026_61-DE

COMMUNE DE BEAUMONT-EN-CAMBRESIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 24 NOVEMBRE 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11	**Date de convocation : 17 novembre 2026**
Nombres de membres présents : 10	**Date d'affichage : 18 novembre 2026**
Nombre de procurations : 0	

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mr Fabrice BACCOUT, Maire.

Présents : Mr Fabrice BACCOUT, Mme Evelyne VIREMOUNEIX, Mr Pascal VERHAEGUE, Mr Thomas QUENNESON, Mme Manon COTTEAU, Mme Mélanie CAURETTE, Mme Marine WATTIER, Mr Thibault BACCOUT, Mme Emilie SERPILLON, Mr Romain DUPRÉ.

Absents :

Absent excusé : Mr Valentin HERBIN.

Dont absents ayant donné procuration :

Secrétaire de séance : Mme Evelyne VIREMOUNEIX.

DÉLIBÉRATION N° 2026-46 :

OBJET : Suppression d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet (10 heures hebdomadaires).

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L.313-1, L.332-8-3 et L.542-2 ;

Vu la délibération n° 2025/17 en date du 28 août 2025 portant création d'un emploi permanent d'adjoint technique (catégorie C) à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 10 heures à compter du 1er décembre 2025 ;

Vu l'avis favorable émis par le Comité Social Territorial (CST) en date du 12 octobre 2026 relatif à la suppression de l'emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet de 10 heures hebdomadaires ;

Considérant que la réorganisation interne des services et la redistribution des charges de travail ont mis en évidence un besoin permanent et accru de temps de travail au sein de la collectivité ;

Considérant qu'il convient d'adapter la structure des emplois permanents de la commune pour répondre à cette évolution durable des besoins du service public ;

Considérant que cette réorganisation nécessite la suppression de l'emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet d'une durée de 10 heures hebdomadaires ; afin de permettre la création d'un emploi adapté à la nouvelle quotité horaire nécessaire ;
Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

AUTORISE la suppression de poste, à compter du 30 novembre 2026, de l'emploi permanent d'adjoint technique relevant de la catégorie C, à temps non complet **pour une durée hebdomadaire de 10 heures**, créé par délibération n° 2025/17 du 28 août 2025 et la mise à jour du tableau des effectifs.

Envoyé en préfecture le 26/11/2026
Reçu en préfecture le 26/11/2026
Publié le
ID : 059-215900598-20261124-2026_61-DE

DIT que les crédits budgétaires afférents à ce poste seront ajustés dans le cadre des documents budgétaires de la collectivité.

PRIE Monsieur le Sous-Préfet de Cambrai de bien vouloir viser les dispositions ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

Après transmission en Sous-Préfecture le : 26 novembre 2026

Et publication le : 26 novembre 2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Fabrice BACCOUT

MAIRIE DE BEAUMONT
59540

La secrétaire de séance,
Evelyne VIREMOUNEIX